



L'INFO

Municipalité de St-Émile-de-Suffolk

Été 2023

Mai 2023

Aucune violence verbale ne sera tolérée envers les élus et les employés municipaux.



Les jardins du souvenir
Maison funéraire et cimetières

Cimetière St-Émile-de-Suffolk
Bureau à St-André-Avellin :
3, rue Principale, suite 10
St-André-Avellin, QC. J0V 1W0
Richard Hotte (819)516-1010
rhotte@lesjardinsdusouvenir.com
Suzanne Leduc (819) 516-1011
sleduc@lesjardinsdusouvenir.com



La Grande Fête
Page 4

Rédaction et mise en page: Julie Paradis

Les séances du conseil se tiennent tous les 2e lundi du mois à 20h00

Dates des prochaines séances:

Lundi 12 juin 2023
Lundi 10 juillet 2023
Lundi 14 août 2023
Lundi 11 septembre 2023

Diabla à



Sous le dôme

Tous les détails en page 4

crédit photo: Arianne Bergeron

Mot du maire



Chères citoyennes, chers citoyens,

Nous avons reçu de notre vérificateur général, le bilan 2022 pour St-Émile-de-Suffolk. En raison de l'achat d'un terrain et du derecho du mois de mai 2022, nous avons dû aller chercher certaines sommes dans le surplus non affecté. Soyez assuré que nous continuons d'être vigilant face aux dépenses sans toutefois couper dans les services.

Le CCU (comité consultatif d'urbanisme) de St-Émile-de-Suffolk travaille depuis plusieurs mois sur le plan d'urbanisme et règlement de zonage afin de le mettre à jour. Un avis de motion sera déposé sous peu pour que vous puissiez en prendre connaissance. Prochainement, un premier projet de location à court terme sera adopté. Merci à l'équipe du CCU, composée d'élus, de citoyens et du directeur en urbanisme.

Le conseil suit de très près le dossier du projet minier la Loure et travaille avec les municipalités touchées par celui-ci. Nous avons tous des inquiétudes sur l'impact d'un tel projet dans un environnement comme le nôtre. Une séance d'information sera organisée afin de vous tenir à jour sur ce projet.

Cet été, prenez du bon temps en famille et profitez pleinement du soleil.
Au plaisir de se voir lors de nos activités estivales!

Hugo Desormeaux
Maire St-Émile De Suffolk

Vos élus municipaux

Siège 1: M.Jacques Proulx

Siège 2: Mme Louise Boudreault

Siège 3: Mme Elaine Juteau

Siège 4: M.Pierre Bérubé

Siège 5: M.Michel Bisson

Siège 6: Mme Marie-Andrée Leduc

St-Émile-de-Suffolk en bref



- L'ordre du jour est affiché au site web le jeudi midi précédent la réunion du conseil.
- Vous pouvez consulter les procès-verbaux sur le site web au: www.st-emile-de-suffolk.com dans la section document sous l'onglet procès-verbaux.

Vos coordonnées sont-elles à jour?

Il est important de mettre à jour votre dossier de propriétaire. Pour ce faire, vous pouvez envoyer un courriel à la réception (adm@stemiledesuffolk.quebec) Ce courriel devra contenir le numéro de matricule, l'adresse du matricule, le nom du/des propriétaire(s), numéro de téléphone, adresse courriel ainsi que la nouvelle adresse du/des propriétaire(s) (si changement)



Telmatik

Êtes-vous inscrit à Telmatik?

Telmatik est un système qui nous permet de vous envoyer d'importantes informations. Vous pouvez vous inscrire au service d'alerte via le site internet au: www.st-emile-de-suffolk.com ou courriel au: adm@stemiledesuffolk.quebec

Calendrier

Des erreurs de dates pour les cueillettes d'ordures et de recyclage se sont glissées dans le calendrier 2023.

Merci de suivre la version courte ou le calendrier au www.st-emile-de-suffolk.com



Laboratoire Notreau Inc

Analyse d'eau

**PRIX SPÉCIAL: Test de base \$40.00 tx incl.
Test avancé \$95.00 tx incl.**

En collaboration avec la Municipalité de St-Émile de Suffolk

Samedi 8 juillet 2023

(9h00 à 12h00)

Hôtel de Ville

Ville de St-Émile de Suffolk

Information: Municipalité de St-Émile de Suffolk : 819-426-2947

Les contenants stériles sont disponibles à l'hôtel de ville

Rappel

Le point de dépôt pour le matériel électronique, la peinture (dans les contenants d'origines) et l'huile est déménagé au 396 Rue du Parc. Réservé aux résidents de St-Émile-de-Suffolk.

Merci de bien suivre les directives affichées.

Loisirs



Diabla à 5 sous le dôme

Le groupe de musique traditionnelle québécoise bien connu Le Diabla à 5 offrira une performance sous le dôme de St-Émile-de-Suffolk samedi le 26 août à 20h00.

Ces cinq multi instrumentistes de Ripon ont comme mission de faire revivre à leur auditoire les soirées traditionnelles festives.

Reconnus pour leur musique énergique et chaleureuse ils feront sans aucun doute vibrer le dôme..

Vous êtes invités à venir vivre avec nous cette soirée dynamique et mémorable.

Les billets sont en vente au bureau municipal au coût de 20\$ chaque.



Crédit Arianne Bergeron



C'est la fête !

Vendredi le 18 août, afin de célébrer un été bien rempli au camp, une grande fête est organisée au 299 route des Cantons.

Jeux gonflables, maquillages, animaux, exposition des œuvres des campeurs, repas, collations et surprises sont prévus pour cette journée. Il s'agit d'une 2e édition, cet événement l'an passé a su rendre heureux bien des enfants.

Cette grande fête est ouverte à tous et vous est offerte gratuitement.

Venez vous amusez avec nous!

Les adultes au cœur d'enfants qui souhaiteraient prêter mains fortes pour l'occasion sont priés de communiquer avec Julie au : 819 426-2947 poste 5

Bacs communautaires

Avec la belle saison qui arrive, il sera bientôt temps de garnir nos bacs jardin au parc. Si vous avez quelques semis de légumes, des plants ou du temps à partager avec nous pour ce projet, merci de communiquer avec Julie au 819-326-2947 poste 5.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que ces bacs sont communautaires et que vous êtes libre de cueillir quelques légumes au passage.

Nous demandons de faire preuve de respect pour le travail accompli par les bénévoles et les enfants du camp.



Mercredi le 12 juillet, le camp de jour de St-Émile-de-Suffolk participera à la 18e édition de la Super-Fête Marius Fournier au complexe multifonctionnel de St-André-Avellin. Cet événement unique et rassembleur dans notre MRC offre de nombreux blocs d'activités pour émerveiller les enfants: 10 structures gonflables, des initiatives sportives, du maquillage, un spectacle, un repas et autres surprises.

Cet événement haut en couleurs est ouvert à toutes les familles désireuses de vivre une expérience inoubliable.



Politique familiale et des aînées



Près de 900 municipalités et MRC au Québec ont fait le choix de devenir Municipalité amie des aînés. Une démarche internationale qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé globale des personnes aînées. Depuis 2018, St-Émile-de-Suffolk fait partie de ce nombre .

Désirant contribuer également à la qualité de vie des familles, St-Émile-de-Suffolk a élargi le processus et à joint à cette politique aînée une politique familiale. Le 10 décembre 2018, était adopté au conseil municipal la Politique familiale et des aînés de St-Émile-de-Suffolk.

Plusieurs étapes ont été nécessaires afin que St-Émile-de-Suffolk soit reconnue auprès du secrétariat des aînés comme Municipalité amie des aînés.

- 1-Mandater un élu responsable du dossier aînés et un du dossier famille (2017)
- 2-Mettre sur pied un **comité de pilotage** : comité prescrit par le conseil municipal et qui a comme mandat de mener à bien la démarche MADA en réalisant les étapes du diagnostic social ainsi que l'élaboration d'une politique familiale et des aînés et d'un plan d'action. (2017-2018)
- 3-Effectuer un diagnostic du milieu par des portraits statistiques, sondages et des consultations. (2017-2018)
- 4-Rédiger une politique municipale des familles et des aînés et son plan d'action triennal. (2018)
- 5-Adoption par le conseil de cette politique. (2018)
- 6-Mettre en place un **comité de suivi** : comité qui a comme mandat de recueillir les données et les informations permettant de suivre la mise en œuvre du plan d'action et d'apporter des correctifs si nécessaire.
- 7-Mettre en œuvre les actions en s'assurant de la participation des divers partenaires.
- 8-Évaluer la démarche et les actions de façon continue.

Comme le plan d'action triennal est terminé, la municipalité de St-Émile-de-Suffolk devra procéder prochainement à la mise à niveau de sa Politique familiale et des aînés.

Lors de cette mise à niveau vous serez interpellés afin de répondre à des sondages et participer à des groupes de discussions. Nous comptons sur votre participation afin de mieux cibler les enjeux et besoins de la communauté.

Le comité MADA actuel est composé de :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| -Mme Claudine Murray, | -M. Hugo Desormeaux, élu responsable et maire |
| -Mme Lucette Bélisle, | -Mme Danielle Longtin, directrice générale |
| -Mme Elaine Juteau , élue responsable | -Mme Julie Paradis ,permanente en loisirs |

Loisirs (suite)



Le Pickleball vous connaissez?

Il s'agit d'un mélange de plusieurs sports dont: le tennis, le badminton, le tennis de table, et le racketball. Les règlements ressemblent beaucoup à ceux du tennis. Ce sport est facile à jouer et surtout moins exigeant pour les muscles et les articulations que d'autres sports de raquette. Le pickleball peut être pratiqué par des personnes de tous les âges. Importé au Québec en 2008; depuis le pickleball ne cesse d'augmenter rapidement dans notre province. Vous pourrez désormais pratiquer ce sport au 396 rue du Parc ou un des 3 terrains de tennis a été modifié afin de permettre la pratique du Pickleball.

Vous aimeriez tenter une première expérience avant de vous équiper? Communiquez avec Julie au : 819 426-2947 poste 5 , pour un prêt de balles et raquettes.

Bonne saison de Pickleball à St-Émile-de-Suffolk!

Bibliothèque



Bonjour à tous!

La municipalité a mis à votre disposition une chute à livre. Vous pouvez désormais déposer vos livres et autres à l'heure de votre convenance.

Prochaine activité:

Le 17 juin à 10h00: Exposition et conférence avec Claude Philippe Nolin

Artiste et auteur du livre: L'art est un média de masse: La théorie médiatique de l'art.

De plus, nous ferons le tirage du lecteur de l'année et aussi deux cartes cadeaux pour la fête des pères.

En septembre une exposition avec une autre artiste peintre de chez-nous.

France Legault responsable de la bibliothèque

Service Incendie



Vous retrouverez sur le site web de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk plusieurs informations en lien avec la sécurité publique et les incendies.

Parmi ces informations, il y a l'indice Sopfeu. Nous souhaitons vous rappeler qu'il est important de consulter régulièrement cet indice.

Tout nouveau, vous y trouverez également un lien vers les différents points d'eau de St-Émile-de-Suffolk.



Ce que dit la réglementation de St-Émile-de-Suffolk au sujet de...

75. ABRI D'HIVER AMOVIBLE ET CLÔTURE À NEIGE

Les abris d'hiver amovibles et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones du 1^{er} octobre au 30 avril suivant.

Tous les éléments de la structure et du revêtement doivent ensuite être démontés et remisés.

Les abris d'hiver amovibles pour véhicules sont limités au nombre de deux (2) par terrain et doivent être localisés sur l'aire de stationnement ou sur l'allée d'accès y conduisant, être construits d'une structure métallique et être revêtus de façon uniforme de toile ou de polyéthylène tissé et laminé. Ils doivent être situés à une distance minimale d'un (1)mètre de l'emprise de la rue.

Enfin, le matériau de revêtement des abris d'hiver amovibles pour véhicules doit être translucide ou pourvu de fenêtres de façon à assurer une visibilité suffisante de la rue pour l'utilisateur.

Les dispositions des deuxièmes et troisièmes alinéas ne s'appliquent pas à un abri d'hiver amovible utilisé pour abriter des véhicules récréatifs et situé dans la cour arrière d'un bâtiment principal.

La hauteur maximale de tout abri d'hiver amovible est de trois (3) mètres.

Aucun abri d'hiver amovible ne peut être utilisé comme serre ni être installé sur un terrain vacant.

Cependant, le conseil municipal pourrait adopter sous peu un projet pilote pour la période estivale concernant l'usage et l'utilisation d'un abri d'auto en période estivale, sous certaines conditions.

Nous demandons à tous les citoyens d'enlever leurs toiles, mais vous pouvez conserver la structure en cours arrière de votre bâtiment résidentiel jusqu'à l'adoption du projet pilote proposé.



Article 53.

CHENIL

Tout bâtiment, ouvrage ou aire d'activités servant aux opérations d'un chenil doit respecter les conditions suivantes

- 1) ils doivent être implantés à au moins cent (100) mètres de l'habitation du propriétaire et de toute ligne de lot, et à au moins cent (100) mètres de toute autre habitation;
- 2) les constructions servant de chenil doivent être entièrement fermées et conçues de manière à ce que les activités, sauf la promenade des animaux, puissent se faire à l'intérieur du bâtiment sans avoir à ouvrir aucune ouverture à l'exception de celles reliées au système de ventilation;
- 3) la promenade des animaux doit se faire à l'intérieur d'une enceinte constituée d'une clôture d'au moins 2 mètres de haut aménagée à cette fin;
- 4) aucun chenil ne peut s'implanter à moins de trois (3) kilomètres d'un autre chenil.

Le zonage où est permis cette activité est le zonage forestier 1F et 2F seulement.

Quand ça devient un droit acquis ?

La reconnaissance du droit acquis est basée sur un principe qui établit que, de façon générale, les lois et règlements ne sont pas rétroactifs, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent porter atteinte aux situations existantes avant leur entrée en vigueur, à moins que la loi ne le spécifie et qu'un certificat d'autorisation ou permis municipal ne soit émis au préalable pour cet usage.

Tous établissement qui n'est pas conforme au règlement de zonage 17-004 article 54 chenil, devra se conformer à ce règlement, n'hésitez pas à nous transmettre toutes informations qui ne seraient pas conforme à ce règlement à : urbanisme@stemiledesuffolk.quebec



INSTALLATION SEPTIQUE

La municipalité de St-Émile-de-Suffolk prend à cœur la protection de l'environnement et la santé de ses résidents.

Installation septique

Le moment est-il venu de faire vidanger votre fosse septique, tel que prévu à l'article 13 du règlement Q.2.R.22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées du gouvernement du Québec, libellé comme suit:

- Une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les quatre (4) ans.
- Une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les deux (2) ans.
- Une fosse septique de rétention(scellée) doit être vidangée au besoin.

La vidange des fosses a pour but d'améliorer l'efficacité et la longévité de votre élément épurateur. La firme qui procède à la vidange de votre fosse doit vous fournir une copie de facture que vous remettrez à la municipalité. Ce relevé est porté à votre dossier pour vérification et suivi.

Contrat d'entretien de votre système septique Biofiltre Ecoflo

La réglementation régissant les systèmes d'assainissement pour résidences isolées (Q-2,r.22) exige que les propriétaires aient un contrat valide en tout temps. Saviez-vous qu'en entretenant chaque année votre système vous assurez d'en prolonger sa durée de vie, vous évitant ainsi des travaux de remplacement du milieu filtrant prématurément?

Cette réglementation stipule:

3.2 Entretien du système de traitement : Le propriétaire ou l'utilisateur d'un système de traitement des eaux usées est tenu de veiller à son entretien. Ainsi, il doit notamment s'assurer que toute pièce d'un système dont la durée de vie est atteinte soit remplacée.

3.3 Contrat d'entretien: Le propriétaire d'un système de traitement visé aux articles 11.1, 16.1, 87.7 ou 87.13 doit être lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système, son représentant ou tiers qualifié avec stipulation qu'un entretien annuel minimal du système sera effectué.

Le propriétaire doit déposer copie du contrat après de la municipalité locale où est situé la résidence isolée ou l'autre bâtiment desservi par le système de traitement.

Sur demande du propriétaire du système de traitement, la personne qui effectue l'entretien doit, dans les meilleurs délais, lui remettre copie du rapport d'entretien. Elle doit de même, avant le 31 décembre de chaque année, transmettre le rapport à la municipalité sur le territoire de laquelle est situé le système et mettre ce rapport à la disposition du ministère de l'Environnement du Québec.

Les puisards:

Les puisards ne sont pas des fosses, le règlement n'en prévoit pas leur vidange. Il est demandé aux propriétaires qui font vidanger leurs puisards de démontrer l'efficacité de leurs installations sanitaires. Les puisards peuvent être conservés jusqu'à ce qu'ils deviennent problématiques, **À ce moment, le puisard doit être remplacé par une installation conforme en respectant les règlements présentement en vigueur. Dès qu'il y aura vidange de ce puisard, une nouvelle installation septique vous sera exigée.**

Programmes et fonds MRC

Soutien Habitation

Par l'entremise d'une entente de services conclue avec la Société d'habitation du Québec (SHQ), la MRC de Papineau assume la gestion, l'administration et l'exécution de programmes de subvention offerts aux citoyennes et citoyens de son territoire. Les programmes de subvention sont « Programme RénoRégion » (PRR) et « Programme d'adaptation de domicile » (PAD).

Programme RénoRégion (PRR)

Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'une résidence dont la valeur uniformisée est de 150 000 \$ et moins et ayant des déficiences majeures. Les travaux admissibles touchent un élément essentiel du bâtiment (murs extérieurs, toiture, fenêtres, fondation, système électrique, plomberie, sécurité incendie).

L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux jusqu'à un maximum de 12 000 \$, selon la taille et le revenu du ménage



Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Ce programme offre une aide financière aux personnes handicapées afin qu'elles puissent améliorer l'accessibilité de leur logement et l'adapter à leurs besoins.

Renseignements et admissibilités aux programmes:

Monsieur François Rieux

T. 819 308-3222

Il est important d'avoir en main les derniers rapports d'impôts fédéral de toutes les personnes de plus de 18 ans qui habitent dans la demeure visée par la demande de subvention, ainsi que le compte de taxes



La MRC de Papineau dispose de divers fonds et programmes pour vous soutenir dans vos projets.

Pensez jeter un coup d'oeil au: mrcpapineau.com

Pour nous joindre



Municipalité de Saint -Émile-de-Suffolk
299, route des Cantons
Saint-Émile-de-suffolk, QC
J0V 1Y0

Téléphone: 819 426-2947

Télécopieur: 819 426-3447

Courriel: adm@stemiledesuffolk.quebec
www.st-emile-de-suffolk.com

Directrice générale et secrétaire trésorière

Mme Danielle Longtin, poste 2
dg@stemiledesuffolk.quebec

Adjointe administrative

Mme Johanne Sauvé, poste 1
adm@stemiledesuffolk.quebec

Directeur, service de sécurité incendie

M. Stephen Bélanger
incendie@papineauville.ca

Inspecteur municipal

M. Pierre Blanc, poste 4
(Sur rendez-vous seulement)
urbanisme@stemiledesuffolk.quebec
Mercredi de 8h00 à 16h00
Jeudi de 8h00 à 16h00

Loisirs

Mme Julie Paradis, poste 5
Loisirs@stemiledesuffolk.quebec

Bibliothèque

Mme France Legault, poste 7
Mardi : 18h00 à 20h30
Samedi : 9h00 à 12h00

HORAIRE

Le bureau municipal est ouvert
Du lundi au jeudi :
De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

(Le bureau municipal est fermé le vendredi)

Les journaux **In média** sont distribués au bureau municipal le mercredi de chaque semaine.

Merci de consulter la page Facebook de la Municipalité régulièrement.

IMPORTANT

Toutes vos questions doivent être adressées uniquement par courriel ou téléphone.

L'administration ne répond à **aucun commentaire** Facebook!

Bureau de poste



Mme Monique Bisson

1 800 267-1177

819 426-2948

58 Rang Bisson

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :

9h00 à 12h00 et 14h30 à 16h00

Jeudi :

9h00 à 12h00 et 14h30 à 18h30

Entreprises locales

Commerces et services



(Pour ajouter une entreprise, faire une correction ou enlever votre entreprise de cette liste, communiquez au 819 426-2947 poste 2807)

Agnès Création-Production de contenu vidéo et audio
Yves Whissell et Elaine Juteau
819 426-2129(maison)
819 918-6958(cellulaire)
Info@agnes-creation.ca
www.agnes-creation.ca

Camp Ozanam
Camp familiale qui accueille des familles
dépourvues en été et location de chalet hivernal
496 Route 323, St-Émile-de-Suffolk J0T 1K0
819 426-2721
info@campozanam.com
www.campozanam.com

Claudine Murray TP
Technologue professionnelle
Bioécologie,
819 981-0058
claudinemurraytp@gmail.com

Décométal
Pierre Boudreault, artisan : 819 743-3062
Accessoires et portes de foyer. Pièces décoratives et trophées

Dépanneur Alain Bernard
819 426-2943

DLB Excavations Enrg.
Excavation, fardier et transport
819 681-8251

Entrepreneur forestier Michel Bisson
819 426-2948

Ferme Rilou
Œufs et lapins
819 426-2116
proulx.boudreault@gmail.com
www.fermerilou.com

Foresterie Molloy Inc.
Travaux Forestier
819-426-2278

Franstep Inc.
Test de sol, excavation
info@franstep.com
franstep.com
819 426-2363

Gestion mécanique FR
819 983-8235
François_houle@hotmail.fr

Imagin'art
Agence d'artistes en art visuel
imaginart@imagineart-finarts.com
819 421-9577

Maison d'autrefois MG
www.maisondautrefoismg.com/index.htm
819 426-3322

Mécanique JLL
Joé Leblanc Larocque
Auto, camion, VTT, remorque, soudage,
usinage,service location U-Haul
375, route des Cantons
819 664-8461

Ranch d'Amérique
Vente au détail Sanglier, Bison, Cerf Rouge
info@ranch-amerique.com
www.ranch-amerique.com
450-360-9012

Résidence des Roys Inc.
Résidence pour personnes âgées et soins palliatifs
Chambres privées disponibles
819 485-0540
Diane :819 664-4219
Stéphane :514 910-3904
Joseph : 819 962-4219

Remorquage Sébastien Désormeaux Mécanique
169, rang des Sources
819 426-2976